

Appel à Candidature pour les territoires de Rhône-Alpes « Projet pilote pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de coupes en forêt communales en vue d'une contractualisation territoriale »

1. Objet de l'appel à candidature

L'Union Régionale des Associations de Communes Forestières dispose, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de moyens humains afin de mettre en œuvre un projet pilote en partenariat avec un territoire de Rhône-Alpes.

Ce projet vise à engager une « grappe de communes propriétaires forestiers, dans un programme pluriannuel de coupes vendues bord de route, après bûcheronnage/débardage », en vue de :

- Passer un marché groupé (sous maîtrise d'ouvrage des collectivités) avec un/des Entrepreneurs de Travaux Forestiers, pour l'exploitation d'un volume annuel défini. Ce premier volet du projet a pour objectif :
 - o D'initier les communes forestières à la mutualisation des travaux qu'elles réalisent en forêt communale ;
 - o De conforter l'activité d'un ou plusieurs ETF locaux, en leur garantissant un volume de travaux ;
 - o De capitaliser de l'expérience en matière de mobilisation de bois énergie, à la fois sur les techniques de mobilisation, mais également sur les conditions de rémunération.
- Signer un/des contrat(s) d'approvisionnement suivant les qualités de produit, dont au moins un contrat d'approvisionnement en bois énergie. Ce deuxième volet a pour objectif de :
 - o Démontrer la faisabilité d'une mobilisation plus accrue de bois énergie en forêt communale ;
 - o Conforter l'activité d'entreprises de première transformation, y compris de fournisseurs en bois énergie.

Ce présent appel à candidature a pour objet d'identifier parmi les territoires de Rhône-Alpes celui qui souhaite être partenaire de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières pour la mise en œuvre du programme d'actions envisagé.

Ce partenariat se traduirait par la mise à disposition de moyens humains du territoire afin d'être le relai local de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières, qui dispose de ses propres ressources (financement Ademe et Région Rhône-Alpes) pour conduire l'action.

Le territoire retenu aurait la charge d'assurer les missions suivantes :

- Identification et mobilisation des communes susceptibles d'être intéressées ;
- Organisation de la dynamique locale (invitation, mise à disposition de salles, communication sur le projet) ;
- Participation au comité technique et comité de pilotage ;
- Force de proposition sur les modalités pratiques (regard critique sur la méthode envisagée, les différents documents produits, etc.) ;
- Relai avec les opérateurs techniques du territoire (ETF, scieurs, etc.).

2. Calendrier prévisionnel du projet

- **Phase 1 : appel à candidature auprès des territoires**
Objet : Identifier un territoire intéressé et ayant les moyens d'y consacrer du temps sur l'année 2015.
Calendrier : 1^{er} trimestre 2015
- **Phase 2 : Prise de contact et sensibilisation des communes forestières du territoire**
Objet : Identifier les communes motivées par le projet.
Calendrier : 1^{er} et 2nd trimestres 2015
- **Phase 3 : Analyse technique des volumes à considérer pour la période 2016-2018**
Objet : Quantifier une quantité totale mobilisable par an, considérant le programme de coupes figurant dans les aménagements et en partenariat avec l'ONF
Calendrier : 2nd et 3^e trimestres 2015
- **Phase 4 : Analyse juridique et préparation des différents documents types (délibération, CCTP, etc.)**
Objet : Préparer l'ensemble des documents permettant une mise en œuvre concrète dès la fin de l'année 2015 (délibération et consultation) et pour une mise en œuvre sur les 3 années suivantes (2016-2018)
Calendrier : 3^e et 4^e trimestres 2015
- **Phase 5 : Finalisation et engagement des communes pour une mise en œuvre en 2016**
Calendrier : 4^e trimestre 2015

3. Mode de sélection du territoire pilote

Afin de répondre à l'éventualité où plusieurs territoires seraient intéressés par le projet, l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières sélectionnera son partenaire **sur simple lettre de motivation.**

Cette lettre devra :

- Préciser le contexte local motivant le territoire à s'engager dans le projet (démontrer en quoi le projet répond à une/des préoccupation(s) du territoire) ;
- Préciser les moyens que le territoire compte affecter afin de mener les actions décrites au point 1 de ce présent document ;
- Etre adressée à M Roger Villien, Président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Rhône-Alpes **avant le mercredi 25 février 2015.**

S'il apparaît, au vu des candidatures, que plusieurs territoires présentent des conditions intéressantes pour la mise en œuvre du projet, l'Union Régional des Associations de Communes Forestières procédera à une simple priorisation dans le temps, considérant qu'une telle opération pourra être reconduite en 2016, pour la période 2017-2019.